



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N°33

OCTOBRE 2015

Argentine : une élection à surprises

A la veille du premier tour des élections présidentielles argentines, Daniel Scioli, le candidat « officiel » du Front pour la victoire (FPV), et les partisans de la présidente Cristina Fernández de Kirchner, croyaient encore que leur champion pouvait être élu dès le premier tour, comme le leur laissaient penser certains sondages, même si d'autres indiquaient que la différence se rétrécissait avec le principal candidat de l'opposition, Mauricio Macri, de l'Alliance du changement. La perspective d'un ballottage était donnée comme possible mais pas certaine.

Les résultats ont surpris tous les protagonistes : non seulement il y aura un deuxième tour le 22 novembre, mais, de plus, le résultat du ballottage entre Scioli et Macri, les deux candidats arrivés en tête et qualifiés pour ce second tour, n'est pas donné favorable au candidat officiel qui, de quasi-gagnant, est devenu *outsider*.

Les primaires (ouvertes et obligatoires) du mois d'août avaient départagé quinze

candidats à la candidature et n'en avaient retenu que six (ayant reçu plus de 1,5 % des suffrages), dont Scioli et Macri, plus Sergio Massa, dissident du FPV et candidat de l'Union pour une nouvelle Argentine (Una), ainsi que trois candidats de diverses formations de coloration variée. Elles donnaient déjà une image que le premier tour allait confirmer : les trois principaux candidats se partageaient alors 89 % des suffrages, 41 % pour Scioli, 30,07 % pour Macri et 20,63 % pour Massa. Le 25 octobre, plus de 92 % des voix se répartissaient entre ces trois candidats : 37,08 % pour Scioli, 34,15 % pour Macri et 21,39 % pour Massa. La marge réduite entre Scioli et Macri, la progression en voix de Macri et de Massa depuis août, et symétriquement les pertes de Scioli, rendent *a priori* très incertain le second tour, d'autant que Massa, même s'il est issu de la matrice péroniste, ne penche pas pour appeler à voter pour Scioli. Il estime au contraire que « 37 % des votes pour la continuité, 63 % pour le changement

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



politique, entre le changement et la continuité, c'est déjà le changement qui a gagné, cela ne fait aucun doute », ce qui suggère un soutien non déclaré à Macri. Le deuxième tour de scrutin, le 22 novembre, dira si les électeurs de Massa l'ont suivi dans le rôle d'arbitre du scrutin et de la gouvernabilité ultérieure du pays.

Étonnamment, les résultats du 25 octobre 2015 ont surpris les politistes argentins, non seulement en raison du score global des trois candidats principaux mais aussi en raison de la nouvelle carte électorale issue du scrutin. Ils n'avaient pas imaginé l'éventualité d'un second tour, car, depuis 1973, il n'avait jamais été nécessaire de recourir au ballottage pour élire un chef de l'Etat. Les analystes estimaient que la politique sociale menée par le gouvernement de Cristina Kirchner vaudrait au candidat Scioli un soutien sans réserve dans la population des zones les moins favorisées ou de classe moyenne, traditionnellement péronistes. Il semblerait que la manifestation massive du 18 février n'ait pas fait fonction d'alerte. En effet, si les 400 000 manifestants présents ce jour-là à Buenos Aires appartenaient majoritairement à la classe moyenne, ouvertement dans l'opposition au gouvernement, les milieux populaires étaient aussi très représentés, indignés par le scandale de l'affaire Nisman et le clivage dans la population induit par l'attitude du gouvernement, entre désinvolture et arrogance. De toute évidence, la stratégie de l'opposition au gouvernement visait à capitaliser sur le mécontentement latent pour faire basculer dans l'affrontement avec le péronisme tendance Kirchner ces couches de la population qui ont bénéficié de la politique menée depuis 2003, mais qui sont aujourd'hui touchées par les difficultés économiques. Ce retournement est particulièrement visible dans des zones du grand Buenos Aires, traditionnellement acquises au vote péroniste, et qui cette fois ont voté pour Macri, au point que la province de Buenos Aires est passée dans les mains de l'Alliance pour le changement. Dans une perspective de gouvernement, Macri peut compter sur le gouvernement de la capitale – dont il était le gouverneur avant l'élection – mais aussi sur celui de la province la plus grande, la plus peuplée (46 % de la population du pays avec la capitale) et la plus riche du pays, dont Scioli était le gouverneur.

Par contre, si Scioli réussissait à retourner la tendance au second tour, il devrait composer avec une cohabitation *de facto*, limitant sérieusement ses capacités de gouverner.

Le renversement de tendance observé à Buenos Aires s'est aussi exprimé dans le nord-ouest, dans la province de Jujuy, très pauvre et peu peuplée, que les péronistes croyaient définitivement acquise grâce à un intense travail d'action sociale... Là, l'opposition a réussi à convaincre une grande partie de cette population vulnérable de voter pour un projet politique qui se veut pourtant libéral et à contrecourant de ses intérêts.

La campagne électorale a été habilement placée par Macri sous le signe du changement, car une lassitude certaine s'est installée dans la population, du fait de l'inflation et de la recrudescence du chômage, malgré les mesures de redistribution. Cela étant, ce changement est inspiré par sa vision libérale de l'économie et de la politique. Même s'il a laissé son équipe se prononcer sur ses projets, évitant de s'engager précisément, on sait déjà qu'est prévue une très forte dévaluation du peso pour libérer le marché et attirer les investisseurs, mais aussi l'ouverture de négociations avec les fonds vautours, l'éloignement d'avec le Mercosur et un rapprochement avec les Etats-Unis, tant au plan économique que politique. Les choix d'orientation de Scioli n'ont pas mis en évidence de différence notable. Tout en choisissant de faire campagne sur la continuité des politiques menées depuis l'arrivée au pouvoir de Nestor Kirchner, en particulier sur l'importance du secteur public, Scioli a avancé des idées assez similaires, en y mettant des formes plus souples. Seule différence notable, sur les politiques des droits de l'Homme, le candidat du changement entend mettre un terme aux procédures judiciaires au moment où celles-ci commencent à toucher les milieux économiques qui ont financé la dictature.

SOMMAIRE

Brésil

Dilma entre mouvements sociaux et banquiers..... p. 04

Chili

Michèle Bachelet et le processus constitutionnel..... p. 05

Colombie

Nouvel accord entre les Farc et le gouvernement..... p. 06

Vers une mise en accusation d'Uribe ?..... p. 06

Les élections des gouverneurs et des municipalités..... p. 06

Cuba

Amnistie pour médecins déserteurs..... p. 07

Cuba/Etats-Unis/France

Le Crédit agricole condamné..... p. 08

Cuba/Etats-Unis

Nouvelle condamnation de l'embargo p. 09

Equateur

Fin des subventions aux combustibles..... p. 09

Guatemala

Election présidentielle..... p. 10

Mexique

La CIDH sur la crise des droits de l'Homme..... p. 11

Expulsions de migrants d'Amérique centrale p. 11

Mexique/Etats-Unis

Sanctions financières pour non-respect des droits humains p. 12

Uruguay

Visite à Paris de Tabaré Vásquez et de Pepe Mujica p. 12

Premiers effets de la légalisation du cannabis p. 13

Venezuela

Arrestation de l'opposant Rosales..... p. 13

Brésil

Dilma entre mouvements sociaux et banquiers

L'impasse politique continue : au mois d'octobre, comme les mois précédents, le feuilleton de la mise en accusation de la présidente pour son éventuelle destitution a occupé la scène médiatique. D'abord, la Cour des comptes a rejeté les comptes de la nation pour 2014, accusant Dilma Rousseff de les avoir manipulés pour dissimuler le déficit budgétaire en hausse pendant la campagne électorale. La manipulation concerterait le paiement des fonds destinés aux programmes sociaux aux banques publiques, lesquelles, de fait, avaient l'argent, ce que l'enquête considère comme un crédit occulte et que le Parlement pourrait considérer comme un délit de responsabilité, susceptible de servir de fondement à une procédure de destitution.

A ce stade, la Chambre des députés a déjà été saisie d'une dizaine de demandes de procédures de destitution. La suite dépend du président du Congrès, Eduardo Cunha, un politicien retors, membre du PMDB, mais aussi du groupe des députés évangéliques, soupçonné de corruption et qui est visé par les enquêtes sur le scandale Petrobras. Pour tenter de sauver sa présidence et le fonctionnement de l'Etat, Dilma Rousseff a donné des gages à ses « alliés » du PMDB, parti d'Eduardo Cunha, en remaniant son gouvernement et en lui accordant un portefeuille ministériel supplémentaire en échange de son appui lors du vote des mesures de réduction budgétaire.

A la suite, la Cour suprême a rejeté la demande d'*impeachment* en lien avec la décision de la Cour des comptes, donnant à Dilma Rousseff un peu d'espace.

Ensuite, les procureurs s'activant sur le scandale Petrobras ont annoncé publiquement avoir débusqué plusieurs comptes en Suisse au nom de Cunha, de son épouse et de sa famille, sur lesquels sont passés l'équivalent de quatre millions d'euros, sommes provenant selon les procureurs, de pots-de-vin d'entreprises ayant obtenu des contrats avec Petrobras.

Cela lui a valu d'être dénoncé à la commission d'éthique du Congrès par des députés qui réclament sa destitution pour corruption et mensonge sur sa déclaration de patrimoine.

Quelques jours plus tard, la commission d'enquête parlementaire sur le scandale Petrobras a levé les soupçons d'implication à l'encontre de Dilma Rousseff et de l'ancien président Lula.

Les risques de destitution sont pour l'instant écartés, mais Dilma Rousseff affronte un problème tout aussi épique : dans son propre camp, aussi bien au sein du Parti des travailleurs (PT) et des autres partis de gauche que dans les mouvements sociaux qui ont soutenu son gouvernement, grandit l'exigence de changement de la politique économique du gouvernement. Le président du PT lui-même va jusqu'à réclamer que « *si Levy ne veut pas suivre les orientations de la présidente, il doit être remplacé* ». Joaquim Levy, ministre de l'Economie, nommé à ce poste par Dilma Rousseff, applique une politique néolibérale, faite de coupes budgétaires qui affectent en priorité le social, sans pour autant contribuer à relancer une économie en récession, avec un net retour du chômage et une augmentation de l'inflation. La politique menée par Joaquim Levy est vigoureusement contestée par les organisations syndicales, les mouvements sociaux, et également par Lula. Dilma Rousseff tergiverse, hésitant entre mouvements sociaux et banquiers. Syndicats et mouvements sociaux, qui se mobilisent depuis août contre les tentatives de destitution de la présidente, ont créé un Front du peuple sans peur pour lutter contre les ajustements budgétaires tout en réitérant leur refus de l'*impeachment*. Ils demandent à Dilma Rousseff de retirer sa confiance à Joaquim Levy, de mettre un terme aux ajustements et d'adopter des mesures comme un audit de la dette publique et la création d'un impôt sur les grandes fortunes. Le gouvernement a promis de faire voter une loi dans ce sens, mais face à l'opposition majoritaire au Congrès, il y a peu de chance que la proposition aboutisse.

Le problème de la présidente est que Joaquim Levy est son joker auprès du système financier qu'elle courtise, ainsi qu'auprès des agences de notation, pour obtenir les investissements dont l'économie a besoin.

Les milieux d'affaires brésiliens observent avec intérêt les dissensions au sein du PT et n'ont pas hésité à suggérer à Dilma de quitter son propre parti.

Sources : *El País Internacional*,
BBC Mundo

Chili

Michèle Bachelet et le processus constitutionnel

La promesse d'une nouvelle constitution avait été l'un des trois axes de la campagne présidentielle de Michèle Bachelet, au même titre que des réformes de la fiscalité et de l'enseignement. La présidente vient d'annoncer par une allocution télévisée le lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle constitution, destinée à remplacer celle en vigueur, imposée par le général Pinochet en 1980.

Elle a tout d'abord exposé les fondements de sa décision : « *La Constitution actuelle est issue de la dictature. Elle ne répond pas aux besoins de notre époque et ne favorise pas la démocratie. Elle a été imposée par quelques-uns et les citoyens ne l'ont pas acceptée* ». Tout en notant que depuis 1990 et le retour de la démocratie y ont été introduits des changements importants « *qui ont atténué son caractère autoritaire* », la présidente a affirmé qu'elle « *comporte toujours des mécanismes qui font obstacle au plein exercice de la démocratie et qui ne peuvent être éliminés par de nouvelles modifications partielles* ».

Le processus d'élaboration comporte plusieurs étapes et modalités. Il devrait s'achever après la fin du mandat de Michèle Bachelet en 2018. En effet, le premier temps consistera en une campagne d'éducation civique jusqu'en mars 2016, suivie de « *dialogues citoyens* », d'abord au niveau des communes, puis au niveau des provinces et régions, pour s'achever en une « *synthèse au niveau national* », qui représentera la base citoyenne de la nouvelle constitution. La synthèse devrait être remise à la présidente dans un an, en octobre 2016. Pour que ce processus soit « *libre, transparent, sans distorsions ni pressions daucune sorte* », il sera sous le contrôle d'un Conseil citoyen d'observateurs nommé par la présidente elle-même et composé de « *citoyens prestigieux* ».

La participation des citoyens s'arrête là. Ensuite, en effet, la présidente et ses conseillers rédigeront un texte constitutionnel qui sera soumis au Congrès au second semestre 2017, c'est-à-dire pendant la campagne électorale présidentielle et législative. Comme la constitution actuelle ne prévoit pas l'éventualité de son remplacement,

à la fin de l'année 2016, le gouvernement présentera au Congrès un projet de réforme constitutionnelle par laquelle le Congrès autorisera la législature suivante – début 2018 – à décider, à une majorité des trois cinquièmes, de quelle manière sera adoptée la nouvelle constitution, en choisissant l'une des quatre formules qui lui seront proposées. Ils auront le choix entre : une commission mixte du Parlement et du Sénat, une convention constituante composée de parlementaires et de citoyens, une assemblée constituante ou un référendum par lequel les citoyens choisiront l'une des trois formules précédentes.

La décision sur le mode d'adoption de la nouvelle constitution sera donc prise par le nouveau Congrès, qui sera élu en novembre 2017, sur la base d'un nouveau système électoral, plus démocratique que le système binominal actuel, et de nouvelles lois sur le financement des partis, ce qui selon Michèle Bachelet, permet de penser qu'il « *sera doté d'une plus grande légitimité, représentativité et transparence* ».

Le projet n'a pas suscité un grand enthousiasme chez les partisans de l'adoption d'une nouvelle constitution. S'ils apprécient que ce projet rompe avec la pratique antérieure de modifications à la marge, ils craignent que le mécanisme proposé conduise à un échec, du fait de la défiance assez généralisée à l'égard des institutions ; le projet fait la part belle au Congrès, mais ils doutent également de la possibilité d'une adoption du texte par une majorité des trois cinquièmes au Congrès.

Selon un sondage publié mi-octobre, 71 % de la population estime que le Chili a besoin d'une nouvelle constitution et 62 % considère que le plébiscite est la meilleure manière de choisir le mécanisme d'adoption. Un autre sondage affirme quant à lui que 69 % des Chiliens soutient le principe d'une assemblée constituante.

Sources : *El País Internacional, Proceso*

Colombie

Nouvel accord entre les Farc et le gouvernement

Après la création d'une Commission vérité et le début des travaux de déminage en commun, les Farc et le gouvernement ont abouti à un accord très attendu : ils ont décidé de travailler en commun à la recherche des disparus. Le Centre de mémoire historique chiffre leur nombre à plus de 25 000. Une unité spéciale de recherche sera créée, chargée de trouver l'information sur le lieu où les disparus se trouvent et de les identifier pour rendre leurs restes à leurs familles, avec l'aide de la Croix-Rouge Internationale.

Dans un premier temps, le gouvernement accélérera l'identification et la remise des restes des victimes mortes dans des opérations de l'armée et inhumées *nomen nescio* dans

des cimetières situés dans les zones les plus touchées par le conflit. De son côté, la guérilla s'est engagée à offrir toute les informations concernant l'emplacement et l'identification des restes de victimes dont ils connaîtraient les lieux d'inhumation.

Ensuite, les deux parties se sont engagées à créer, après la signature de l'accord final, une Unité de recherche de personnes disparues (UBPD en espagnol), qui pourra compter sur la participation d'organisations de victimes, de défenseurs des droits de l'Homme et sur le soutien d'institutions spécialisées.

Source : *El País Internacional*

Vers une mise en accusation d'Uribe ?

Le Ministère public a demandé à la Cour suprême d'examiner l'éventualité d'une enquête sur la participation de l'ex-président Alvaro Uribe au massacre de quinze paysans en 1997 dans la communauté rurale d'El Aro. Alvaro Uribe était alors gouverneur du département d'Antioquia.

Selon les témoignages des survivants, des paramilitaires ont brûlé des maisons, violé les femmes et tué les paysans, au cours d'une attaque qui dura deux jours et pendant laquelle un hélicoptère gouvernemental survolaît le village.

Les survivants ne sont pas les seuls à témoigner : d'ex-chefs paramilitaires ont parlé eux aussi. Le cas du massacre d'El Aro a été réouvert justement à la suite de déclarations d'un ex-commandant paramilitaire extradé aux Etats-Unis, selon lequel le gouverneur

d'Antioquia était au courant des faits. Avant lui, un autre paramilitaire, condamné à trente-trois ans de prison pour ce massacre, avait désigné Uribe comme responsable, mais, alors qu'il était en liberté conditionnelle pour raisons médicales, il a été assassiné chez lui...

La récente décision du Ministère public n'est pas la première relance des accusations contre Uribe dans l'affaire du massacre d'El Aro. Déjà, en février dernier, le Tribunal de justice transitionnelle de Medellin avait demandé une enquête du fait de la présence d'un hélicoptère du gouvernement local sur le lieu des faits.

Cela étant, la décision du Ministère public ne garantit pas que la Cour suprême décide de rouvrir le cas.

Source : *BBC Mundo*

Les élections des gouverneurs et des municipalités

En élisant maires et gouverneurs, les électeurs colombiens ont choisi ceux qui devront résoudre les problèmes les plus lourds – ceux de transport et d'insécurité au quotidien – mais surtout ceux qui seront chargés de gérer le pays pendant les premières années de l'après-conflit. En effet, le gouvernement et les Farc se sont

donné jusqu'au 23 mars pour conclure les négociations ; par conséquent, les nouveaux élus, qui prendront leur poste début janvier, auront trois mois pour faire face à la réalité du terrain, en particulier dans les zones les plus touchées par les combats mais aussi gangrénées par la corruption, ainsi que pour commencer à mettre en œuvre des politiques

adaptées au post-conflit. Il est prévu que tous les budgets se focalisent sur ces objectifs. Au niveau national, le gouvernement leur destinerà trois milliards et demi de dollars et estime que dix fois plus seront nécessaires au cours de la prochaine décennie. Les nouveaux élus devront faire preuve de leurs capacités politiques, pour créer les conditions de la réparation et du développement social, alors que l'économie colombienne n'est pas au mieux de sa forme, bien au contraire.

La journée de vote a abouti à un paysage électoral caractérisé par l'échec de la droite dure des partisans de l'ex-président Uribe, opposé au dialogue avec la guérilla et à tout accord de paix, dont les candidats à Medellin et le département d'Antioquia ont été retoqués, mais aussi par un échec du centre gauche, qui perd la mairie de Bogotá. Soit, à droite, l'affirmation d'une préférence pour les candidats liés à la coalition présidentielle ou à la nouvelle formation « Cambio radical » créée par le vice-président de la République, c'est-à-dire une validation des choix du président Juan Manuel Santos en matière de pacification de la société colombienne. La perte par Uribe de son principal point d'appui régional peut contribuer à le priver de légitimité en pacifiant la situation dans ce département.

Pour la gauche et le centre gauche, la perte de la mairie de Bogotá (acquise il y a douze ans) au profit de Enrique Peñalosa,

officiellement du Parti vert, soutenu par la formation « Cambio radical » du vice-président, par le Parti libéral et par les conservateurs, est due tout à la fois à la division suscitée au sein du Parti démocratique alternatif (PDA) par le maire sortant Gustavo Petro et à la gestion contestée des deux derniers maires. La formation de Petro, « Progresistas », n'a pas réussi à capitaliser sur le mouvement de soutien à Petro contre les tentatives de Santos et d'une partie de la magistrature de le destituer de son poste de maire de la capitale. Par contre, le score du PDA en tant que tel est plutôt correct, aussi bien à Bogotá et dans d'autres départements, malgré un nombre d'élus assez faible. Autre signe que les temps changent: l'Union patriotique (UP) a présenté de très nombreux candidats, ce qui constitue en quelque sorte une anticipation de la participation de candidats issus des Farc dans un avenir proche.

Dernier signe: la journée électorale s'est déroulée sans incidents violents. Une situation inédite depuis plus de cinquante ans.

Sources : *El Tiempo, El País Internacional*

Cuba

Amnistie pour médecins déserteurs

Alors que les diplomates cubains et américains négocient la normalisation des relations bilatérales, le gouvernement cubain a pris une décision importante pour la résolution du contentieux entre les deux pays lié au programme adopté par l'administration Bush en 2006, le *Cuban Medical Professional Parole Program*, qui encourage les médecins cubains employés dans des pays tiers à déserter, en facilitant leur entrée sur le territoire des Etats-Unis et la légalisation de leur situation migratoire.

Alors que jusqu'à présent ces médecins étaient interdits de retour à Cuba pour une durée de sept ans et privés de leur titre cubain de médecin, le gouvernement cubain vient de décider d'autoriser leur retour, sans représailles et avec la garantie de l'emploi.

On estime que quelques milliers de médecins et membres du personnel médical envoyés à l'étranger ont choisi de profiter des bénéfices de la législation américaine. Sur 85 000 médecins, 25 000 travaillent dans soixante-huit pays dans le cadre d'accords intergouvernementaux. L'exportation de

services techniques et professionnels est une source majeure de revenus pour Cuba, de l'ordre de sept milliards d'euros annuels, surtout depuis que le gouvernement cubain a décidé de demander aux pays accueillant ses personnels médicaux une compensation économique pour les dépenses et services. Cela vaut pour les pays qui ont de fortes rentes pétrolières, mais pour des pays tels que Haïti ou le Honduras, Cuba continue d'assumer les frais de la mission médicale sans contrepartie économique.

Pour les principaux intéressés, les médecins, la faiblesse de leur salaire, équivalent à environ cinquante-trois euros mensuels, est une motivation puissante de leur volontariat pour les missions médicales, au cours desquelles ils touchent quelques mille dollars mensuels, selon les pays.

A la nouvelle décision du gouvernement cubain à l'égard des « déserteurs » s'ajoutent des promesses concernant l'amélioration de leurs conditions d'exercice, en termes de formation permanente : facilité d'accès à l'information spécialisée, à la littérature

médicale de leur spécialité mais aussi à des bourses d'étude à l'étranger et à la participation à des congrès.

Cependant, rien n'est dit sur l'amélioration des conditions de rémunération des médecins et des personnels de santé.

Autre conséquence des discussions diplomatiques : le système de missions à l'étranger sera modifié pour donner la préférence aux missions plus courtes.

Sources : *El País Internacional*
et le site Cuba coopération

Cuba/Etats-Unis/France

Le Crédit agricole condamné

Le département du Trésor américain a annoncé un accord à l'amiable avec le Crédit agricole et le paiement d'une amende de trois cents trente millions de dollars pour mettre fin aux enquêtes sur des soupçons d'opérations financières au profit d'individus ou de pays visés par des sanctions économiques des Etats-Unis, menées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Le Crédit agricole était accusé d'avoir violé les règles américaines concernant l'embargo, en facilitant des transactions en dollars, entre 2003 et 2008, avec le Soudan, l'Iran, Cuba et la Birmanie, tous visés par des sanctions économiques américaines. En ce qui concerne la violation de l'embargo à l'encontre de Cuba, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers reproche au Crédit agricole 173 transactions pour un montant de 97 millions de dollars.

Cet accord à l'amiable avec le Crédit agricole est l'un des épisodes des mesures de rétorsion, dont BNP Paribas a fait les frais l'année dernière, à hauteur de 8,7 milliards de dollars, en partie aussi pour des transactions avec Cuba. Plus récemment, la banque allemande Commerzbank a conclu un accord à l'amiable pour 1,7 milliards de dollars.

D'autres banques sont dans le collimateur des enquêteurs américains, dont la Société générale, la banque allemande Deutsche Bank AG, ainsi que la banque mexicaine Banamex, filiale de Citigroup.

L'accord amiable avec BNP comportait aussi une clause par laquelle la banque s'engageait à cesser toute transaction avec Cuba, dans quelque devise que ce soit.

Interrogé par le magazine économique *Cuba standard* sur l'impact de ces sanctions sur les projets des hommes d'affaires

américains, un responsable du département du Commerce a répondu que toutes les enquêtes sur ces cas étaient antérieures au processus de normalisation entre les Etats-Unis et Cuba. De leur côté, les autorités cubaines répètent que les mesures d'assouplissement de l'embargo sont notoirement insuffisantes et ont suggéré que l'autorisation par les Etats-Unis des transactions et crédits en dollars pourrait être un pré-requis à l'autorisation d'investissements des Etats-Unis, par exemple dans les télécoms.

Aux mesures de rétorsion américaines contre des institutions financières de pays tiers s'est ajoutée dans le cas cubain une particularité : les amendes payées par ces banques étrangères pourraient contribuer à lever un obstacle aux affaires entre les Etats-Unis et Cuba. En effet, le département de la Justice, après la condamnation de BNP Paribas, a déclaré qu'il explorait les voies d'utilisation d'une partie de 8,9 milliards de dollars pour indemniser « *les personnes qui auraient subi des dommages* » de Cuba, du Soudan et de l'Iran... et a invité ces personnes à se manifester en « *décrivant la nature et la valeur des dommages* ».

La question des indemnisations est un autre des points litigieux dans la négociation entre Cuba et les Etats-Unis. Concrètement, elle empêche la compagnie aérienne cubaine d'affréter des vols à destination des Etats-Unis, de crainte de voir saisir ses avions par un tribunal américain, en réponse à une plainte.

Source : *Cuba Standard*

Cuba / Etats-Unis

Nouvelle condamnation de l'embargo

Pour la vingt-quatrième année consécutive, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution condamnant l'embargo économique et financier imposé depuis cinquante-quatre ans à Cuba et demandant sa levée, à une quasi-unanimité. Les Etats-Unis se sont retrouvés seuls, à l'exception d'Israël, à voter contre. Et contrairement aux autres années, aucun pays ne s'est abstenu.

La délégation nord-américaine considère que le texte adopté « est loin de refléter les mesures adoptées et l'esprit de compromis », manifesté depuis dix mois, et a regretté que la résolution présentée soit quasi-identique à la précédente.

Les cent-quatre-ving-dix pays ayant voté pour ne sont pas du même avis : au contraire, ils ont apprécié que le texte soumis par Cuba prenne acte de la réalité présente en mentionnant les avancées vers une normalisation des relations, tout en insistant sur la levée de l'embargo dont le maintien est préjudiciable non seulement pour les Cubains mais aussi pour l'image des Etats-Unis. Cette mesure est « l'élément essentiel qui donnera du sens aux avancées et déterminera le rythme du processus de normalisation » selon le ministre des Affaires étrangères cubain qui, s'adressant au président Obama, lui a demandé d'aller plus loin en prenant des ordres exécutifs (*executive orders*) qui sont de son ressort pour alléger l'impact de l'embargo. Car « les mesures de flexibilisation des restrictions au commerce et aux voyages adoptées depuis le mois de janvier 2015, si elles sont positives, modifient de manière très limitée » l'application de l'embargo.

La résolution ne dénonce pas seulement l'impact de l'embargo sur l'économie et la société cubaines, mais elle pointe aussi les

effets des lois à portée extraterritoriale (telles que les lois Helms-Burton ou Toricelli qui ont renforcé l'embargo) sur des pays tiers désireux d'entretenir des relations avec Cuba. En restreignant le libre-échange, l'embargo et ces lois représentent une violation du droit international.

Ce vote négatif a placé les Etats-Unis dans une position très inconfortable de contradiction avec la reprise des relations diplomatiques, mais aussi avec les déclarations du président Obama lui-même, selon lesquelles l'embargo a échoué. En outre, comme le signalent les partisans américains de la levée de l'embargo, « *notre politique destinée à isoler Cuba a fini, de manière ironique, par nous isoler nous* ».

A la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale, le bruit courait que, cette année, les Etats-Unis s'abstiendraient sur cette résolution, annoncée par le gouvernement cubain et soutenue par le Groupe des 77. Une abstention aurait accru la pression sur le Congrès pour la levée de l'embargo.

L'Assemblée générale des Nations unies a donc prié les Etats-Unis de « prendre les mesures nécessaires pour abroger dans les délais les plus brefs cette législation et la laisser sans effet ».

L'argument invoqué de l'opposition du Congrès à une levée des sanctions contre Cuba, pour justifier leur maintien, n'est pas reconnu comme valide, la plupart des Etats membres de l'ONU considérant que le président Obama a la possibilité de mettre fin à l'embargo sans attendre le bon vouloir du Congrès et respecter ainsi la Charte des Nations unies.

Sources : *El País Internacional, Cuba debate, Cartas desde Cuba*

Équateur

Fin des subventions aux combustibles

Le gouvernement d'Équateur a décidé de réduire la dépense publique et, pour ce faire, a commencé par supprimer certaines aides ou subventions. La première suppression concerne les subventions aux combustibles, décidées dans les années 1970, à l'époque du boom pétrolier. Concrètement, seront éliminées les subventions au diesel et autres carburants utilisés dans l'industrie. Ne seront touchées ni les subventions au diesel utilisé par les

transports terrestres, ni celles au gaz liquide de pétrole (GPL) utilisé pour la cuisine dans la majorité des foyers équatoriens.

Cette mesure se traduira pour les finances publiques par une économie de 337 millions de dollars pour l'année 2015.

Le gouvernement estime que ces suppressions ne devraient pas toucher le pouvoir d'achat des citoyens car le poids du combustible dans la chaîne de production

est minime et les industriels peuvent en assumer le coût sans le transférer sur les prix à la consommation. La subvention aux combustibles sera maintenue pour les 28 200 petites entreprises qui utilisent moins de 2 000 gallons de combustible par mois.

Le président Correa a défendu la mesure en expliquant qu'elle était la conséquence de la chute du prix du pétrole, qui a fait perdre à

l'Équateur sept milliards de dollars. Il a aussi laissé entendre qu'une autre « *adaptation* » pourrait suivre, sur la subvention au prix de l'essence super qui coûte cent-cinquante millions de dollars aux finances publiques.

Source : *El País Internacional*

Guatemala

Election présidentielle

Le ras-le-bol des citoyens à l'égard des politiciens corrompus, qui s'est manifesté pendant des mois et a abouti à la démission du président de la République Otto Pérez Molina, a catapulté à la présidence, au second tour, un comique de télévision, Jimmy Morales, du Front de convergence nationale (FCN-Nación), soutenu par les militaires les plus conservateurs, contre Sandra Torres, d'Unidad nacional de la esperanza (UNE).

Morales a bénéficié de sa maîtrise des techniques de communication, acquise grâce à sa carrière de comique télévisé, mais surtout du vote sanction à l'égard des hommes politiques traditionnels, synonymes de corruption, lors d'une élection avec un taux de participation exceptionnel de 71,33 % des inscrits. Néophyte en politique, propulsé par son charisme et son honnêteté reconnue, Morales, qui s'est présenté comme le candidat de l'antipolitique, n'est toutefois pas apolitique : le FCN-Nación est une émanation de l'Association des vétérans militaires du Guatemala, tous militaires ultrconservateurs et nostalgiques de la dictature militaire. Ce personnage sans expérience de la gestion publique, sans soutien d'un groupe parlementaire – le FCN n'a obtenu qu'une douzaine de députés sur les cent-cinquante-huit sièges du Congrès – ne semble pas en capacité d'assurer la stabilité et la gouvernabilité. Selon un expert du mouvement Acción ciudadana, « *il n'a ni la solidité, ni la lucidité, ni la vision nécessaire pour garantir un minimum d'ordre à court terme* ». Pour lui, ces élections n'ont rien changé : la crise continue puisque le problème de fond, celui d'un Etat associé aux mafias, reste intact, « *mais sur des bases encore plus faibles, car les citoyens savent qu'ils sont souverains, qu'ils peuvent exiger la démission d'un gouvernement et qu'ils sont prêts à le refaire* ».

Positionné comme candidat anti-corruption, Morales, tout comme sa rivale, a annoncé qu'il maintiendrait à son poste la procureure qui a lancé le processus juridique contre Otto Pérez Molina et qu'il soutiendrait la Commission contre l'impunité. Il a aussi promis

contrôle et transparence des membres du gouvernement et de l'administration.

Toutefois, ces déclarations rencontrent un grand scepticisme car Morales candidat n'avait pas de programme de gouvernement et a encore moins d'équipe pour œuvrer à l'éradication de la corruption, pour trouver des serviteurs publics honnêtes, pour former un gouvernement crédible susceptible d'entamer une transition démocratique. Répondre au défi de réinventer le Guatemala semble une gageure au vu de l'héritage : le Guatemala est un pays en faillite ; la baisse du recouvrement des impôts est telle que les salaires des fonctionnaires de janvier ne pourront pas être payés, sans parler des problèmes urgents du pays.

Morales s'est fait dans la campagne présidentielle une image de chevalier blanc de la lutte contre la corruption, séduisant ainsi une bonne partie des mécontents. Mais ses idées sont aux antipodes de toute perspective de changement progressiste : chrétien évangélique, non seulement il condamne l'avortement et le mariage gay, mais sa devise est « *Crainte de Dieu, famille, honneur* »... Farouchement nationaliste, ses louanges de la patrie héroïque et ses diatribes contre « *les intérêts étrangers* » confirment ses inclinations en faveur des militaires, qui affichent leur hostilité aux procès intentés contre le génocide des populations mayas dans les années 1980.

Sources : *El País Internacional, El Financiero*

Mexique

La CIDH sur la crise des droits de l'Homme

Le rapport préliminaire de la mission de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), à l'issue d'une visite de cinq jours dans le pays, a profondément mécontenté le gouvernement mexicain. En effet, la mission de la CIDH y constate « *la gravité de la situation des droits de l'Homme* », en particulier « *la situation d'extrême insécurité et de violence* », avec une mention spéciale pour les disparitions forcées, les exécutions judiciaires et la torture.

Le sous-secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme du ministère de l'Intérieur s'est élevé contre ce rapport, estimant qu'on ne « *peut accepter qu'un rapport préliminaire réalisé en cinq jours et sur des cas particuliers puisse refléter la situation d'un pays* », oubliant que depuis le cas Ayotzinapa, la CIDH a reçu de nombreux rapports, dont ceux du Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants, qui lui ont permis d'avoir une vision d'ensemble de la situation, la visite de terrain lui offrant des confirmations par des témoignages.

Il semble que les autorités mexicaines aient été particulièrement embarrassées par les vingt-et-une recommandations de la mission à l'Etat mexicain, qui pointent des failles législatives et institutionnelles ou encore des décisions politiques majeures. Entre autres, il est recommandé à l'Etat mexicain d'adopter des lois sur les disparitions forcées et sur la torture, de créer un registre des morts non identifiés, de créer un institut national de médecine légale et de retirer progressivement l'armée des tâches de sécurité publique.

Autre objet majeur de controverse entre la CIDH et l'Etat mexicain : il est suggéré à ce dernier de prendre en compte les recommandations du Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants sur Ayotzinapa qui suggèrent de changer toute l'équipe d'enquêteurs et de nommer un procureur spécial, mais aussi d'autoriser les experts à s'entretenir avec tous les témoins de la tragédie, ce qui inclut les militaires stationnés sur place, entretien auquel les autorités se refusent.

Pour l'instant, le gouvernement a accédé à une des suggestions de la CIDH, en acceptant qu'un groupe d'experts indépendants en médecine légale procède à un nouvel examen du site où aurait eu lieu la crémation des corps des quarante-trois étudiants.

Par ailleurs, le rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la CIDH estime que l'augmentation de la violence contre les journalistes est une « *situation d'urgence* », et cite le cas de l'Etat de Veracruz (à l'est du Mexique) où quinze journalistes ont été assassinés au cours des cinq dernières années et où « *les journalistes travaillent dans une atmosphère d'intimidation et de peur de dire* ».

Source : *El País Internacional*

Expulsion de migrants d'Amérique centrale

Au cours de la dernière année, le Mexique a expulsé 107 814 immigrants, soit environ 2 000 par semaine, plus que les Etats-Unis qui en ont expulsé 70 448.

Il s'agit fondamentalement de Guatémaltèques, de Honduriens et de Salvadoriens, interceptés sur le sol mexicain alors qu'ils entendent se rendre aux Etats-Unis. Ces arrestations et expulsions de migrants ont augmenté de 25 % depuis la mise en œuvre du Plan frontière sud. Parmi ces migrants, le nombre d'enfants et d'adolescents qui voyagent seuls, pour fuir la violence de leurs pays et rejoindre un membre de leurs familles aux Etats-Unis, ne cesse d'augmenter depuis 2010, pour atteindre 18 169 en 2014. Cette même année, le Mexique a expulsé 752 enfants voyageant seuls.

Selon le Migration Policy Institute, ONG américaine, le Mexique s'est engagé dans le cadre du Plan frontière sud à accroître de 70 % le nombre de migrants arrêtés et expulsés en 2016 ; de leur côté, les Etats-Unis auraient promis de diminuer leurs chiffres de moitié. Les ONG mexicaines travaillant à la protection des migrants estiment que le « Plan » n'en est pas un, mais représente une opération camouflée destinée à faciliter la politique migratoire des Etats-Unis, qui financent à coup de millions de dollars.

Source : *El País Internacional*

Mexique / Etats-Unis

Sanctions financières pour non-respect des droits de l'Homme

Les Etats-Unis ont décidé de bloquer le versement d'une partie de l'aide destinée au Mexique pour soutenir son combat contre le trafic de drogue dans le cadre de l'initiative Mérida, lancée sous le gouvernement Bush en 2007 à l'intention des gouvernements du Mexique, d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Le montant retenu n'est pas très important – seulement 15 % du budget annuel – mais ce geste symbolique est important et très

politique. Le versement de ces sommes dépend en effet de la certification par le département d'Etat que le Mexique respecte les droits de l'Homme.

Le message devrait être clair pour le gouvernement d'Enrique Peña Nieto.

Source : *El País Internacional*

Uruguay

Visite à Paris de Tabaré Vásquez et de Pepe Mujica

Le président Tabaré Vásquez a effectué une visite officielle en France, au cours de laquelle, au terme d'une rencontre avec le président Hollande, ont été signés des accords de coopération, dont un en matière de défense, par lequel la France collaborera à la formation des militaires uruguayens participant aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Deux accords portent sur la coopération entre universités, la France s'engageant à offrir des bourses d'étude à des étudiants uruguayens en master et en doctorat, ainsi que sur la reconnaissance des diplômes ; un protocole d'intention porte sur l'enseignement du français dans le cadre du plan Ceibal. Un accord entre le Fonds français pour l'environnement mondial et l'Agence uruguayenne de coopération internationale a pour objectif de développer des modèles soutenables de production et consommation de biens et de services dans des zones protégées uruguayennes et les territoires environnants. Un accord a été signé entre l'Inra et l'Institut de recherche sur l'agriculture et l'élevage de l'Uruguay pour lancer la coopération scientifique et universitaire, de même qu'entre l'institut Mines-Télécoms et ICTV, son pendant uruguayen.

Ces accords sont d'une portée limitée pour l'économie uruguayenne, qui cherche à élargir et diversifier le champ de ses exportations de produits agricoles, objet de la visite au Japon de Tabaré Vásquez, seconde étape de son voyage à l'étranger, même si le président de la Chambre de commerce uruguayenne, qui était du voyage, s'est déclaré très satisfait de ses contacts avec les entreprises de l'agroalimentaire françaises. Symétriquement, les entreprises françaises membres du Medef se sont dites très

intéressées par les assurances données par le ministre des Finances Danilo Astori sur les avantages liés aux partenariats publics-privés à l'uruguayenne.

L'Uruguay attendait de la France un soutien dans la négociation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, et en particulier une plus grande flexibilité sur les questions agricoles. D'après le communiqué officiel, les deux chefs d'Etat ont seulement « *réaffirmé leur volonté de faire progresser les négociations entre le Mercosur et l'Union européenne* »...

En dehors de cet épisode bilatéral, la délégation uruguayenne a eu des entretiens à l'Unesco où le président Vásquez « *a fait état du projet de son gouvernement d'augmenter de façon progressive l'investissement de son pays en éducation jusqu'à 6 % du produit intérieur brut* », déclaration à finalité de politique intérieure.

Par ailleurs, le président Vásquez et son ministre de l'Économie et des Finances ont participé à l'assemblée de l'OCDE, au cours de laquelle ils ont annoncé la participation de l'Uruguay au Centre de développement de l'OCDE, comme observateur et comme invité au comité fiscal. Le rapprochement de l'Uruguay avec l'OCDE tranche avec un passé récent où le pays avait été inscrit dans la liste grise de pays qui ne coopéraient pas aux investigations sur les paradis fiscaux. Enfin, le président Vásquez, médecin oncologue, a été reçu à l'Académie des sciences, où il a fait une conférence sur « *les défis de la science au service du développement mondial* » : il a particulièrement insisté sur deux défis majeurs à relever d'urgence, le changement climatique et le cancer, en se prononçant pour un accord international à l'issue de la

COP21 et, concernant le cancer, en défendant les approches préventives, qui exigent des décisions politiques. A cet égard, il a rappelé que son pays est poursuivi par le fabricant de tabac Philip Morris pour sa politique volontariste qui a fait baisser la consommation de tabac, chez les jeunes en particulier.

A la même période, l'ex-président Pepe Mujica était lui aussi en visite à Paris où il était invité à prendre la parole à l'occasion d'un colloque euro-latinoaméricain à Sciences Po

Paris sur les défis des relations entre régions, et lors d'un autre colloque à l'école de médecine préparatoire de la COP 21. Son intervention à Sciences Po a fait plus de lignes dans la presse française que la visite du président en exercice, dont la presse n'a retenu que l'intervention comme médecin auprès d'une passagère en détresse pendant son vol vers la France...

Sources : Unesco, *La República* et le site de l'ambassade de France à Montevideo

Premiers effets de la légalisation du cannabis

La légalisation du cannabis a changé le rapport des consommateurs au produit. En effet, en attendant la vente en pharmacie, la culture domestique du cannabis s'est beaucoup développée, avec deux effets : d'une part, le marché noir est en recul, et d'autre part, la qualité du produit étant meilleure, la consommation tend à baisser. Au point que, du côté des militants de la dépénalisation, on affirme que la distribution légale de dix grammes par semaine dans les pharmacies pourrait être excessive...

Les clubs de fumeurs de cannabis sont légaux depuis septembre 2014, de même que la culture domestique, après simple enregistrement dans un bureau de poste. D'après les statistiques officielles, trois mille personnes cultivent jusqu'à six pieds à leur domicile, mais il est de notoriété publique que beaucoup d'autres se livrent à la culture clandestinement, soit parce qu'ils n'ont pas envie de se faire enrégistrer, soit par manque de confiance ; on estime que le nombre des consommateurs tournerait autour de 120 000 personnes.

Selon l' Association d'étude du cannabis (AECU), la préférence des consommateurs pour le cannabis artisanal entraîne un recul

progressif du cannabis illégal, provenant du Paraguay et appelé *prensado paraguayo*, qui est un mélange de cannabis avec d'autres substances indéterminées, dont des produits chimiques. Une étude de la Fondation Friedrich Ebert d'Uruguay, publiée en mai 2015, montre que 39 % des consommateurs de cannabis choisissent la production artisanale. Le prix du cannabis artisanal légal et de qualité, plus élevé que celui du *prensado paraguayo*, limite le recul du marché noir et de la consommation de produits non trafiqués. Quant au « marché gris » du cannabis artisanal illégal, les observateurs de l'AECU estiment que l'ouverture de la vente en pharmacie devrait le faire disparaître.

A cet égard, le gouvernement a annoncé que deux entreprises vont commencer à cultiver le cannabis sur des terrains appartenant à l'Etat et que le cannabis sera mis en vente dans les pharmacies en 2016.

Source : *El País Internacional*

Venezuela Arrestation de l'opposant Rosales

Manuel Rosales, dirigeant de l'opposition vénézuélienne, fuyant la justice vénézuélienne depuis 2009 et auto-exilé au Pérou, a été arrêté à son retour au pays.

Selon *El País*, la décision de Rosales de revenir au Venezuela, tout en étant sûr de se faire arrêter et de finir en prison, était motivée par son intention de prendre part à la campagne électorale pour les élections législatives du 6 décembre prochain, afin de regagner du terrain face à ses concurrents

de l'opposition Leopoldo López et Henrique Capriles qui, eux, ont choisi d'affronter le gouvernement et de ne pas quitter le pays.

Rosales a derrière lui une longue carrière politique. Élu du parti de gouvernement Action démocratique jusqu'en 1995, il fonde un nouveau parti, Nuevo Tiempo, sous les couleurs duquel il détient la mairie de Maracaibo jusqu'en 2000 et où il se fait élire, comme opposant à Chávez, gouverneur de l'Etat de Zulia. En 2006, il est le candidat

à l'élection présidentielle de l'ensemble de l'opposition contre Chávez, et reçoit 36 % des voix.

A la suite de cette élection, Rosales a fait l'objet d'accusations sur l'incompatibilité entre son train de vie et ses déclarations de patrimoine avant les élections de 2002 et 2004. De fait, il possède des propriétés au Panama et au Pérou, où il s'est enfui début 2009 après avoir été cité à comparaître devant la commission permanente de contrôle du Parlement, sur les accusations de corruption, de présomption d'évasion fiscale et d'acquisition de biens et immeubles de manière irrégulière. Le gouvernement péruvien d'Alan García lui avait accordé le bénéfice de l'asile politique, ce qui avait créé des frictions avec le gouvernement vénézuélien.

L'arrestation de Rosales a suscité de nombreuses protestations, de l'opposition vénézuélienne bien sûr, mais aussi des gouvernements latino-américains, même de ceux de pays « amis ».

A moins de deux mois des élections législatives, l'arrestation de Rosales, après celle de López, n'est pas de nature à atténuer

la polarisation de la société vénézuélienne. Cela étant, les commentateurs s'interrogent sur les motivations du retour de Rosales. En effet, après autant d'années loin du pays, il ne semble pas être le mieux placé, parmi les dirigeants de l'opposition ; son parti Nuevo Tiempo a perdu de sa capacité à jouer un rôle, ses années à l'extérieur l'ont renvoyé dans l'oubli de ses concitoyens. Surtout, dans l'opposition, l'opinion commune est que seuls les dirigeants restés au pays et ayant payé par la prison leur combat contre le gouvernement sont moralement habilités à se présenter.

Le gouvernement, par la voix du procureur général, a affirmé que le retour de Rosales était un élément d'un plan visant à « *déchaîner le chaos et la violence* » avant les élections de décembre, avec pour objectif la suspension des élections car, dit-il, « *ils savent qu'ils les ont déjà perdues* ». A voir en décembre...

Sources : Venezuelanalysis.com, *EI País Internacional*